



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
**« ouvrier spécialisé en productions légumières »**

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

CPNE du 22 février 2005

## SOMMAIRE

<b>1 – Le secteur de la production légumière en France</b>	p. 3
11 - Données sectorielles	3
12 - Les différents types d'exploitations	3
13 - L'emploi dans le secteur de la production légumière	4
14 - Les besoin de main d'œuvre selon le type d'exploitation	4
15 - Le contenu des emplois et les besoins en compétences selon la production	4
<b>2 – Les emplois visés et leur contexte d'exercice</b>	6
21 - Dénomination et définition de l'emploi	6
22 - Entreprises et flux d'emplois	6
23 - Spécification du contexte	7
24 - Situation fonctionnelle de l'emploi	7
25 - Délimitation des fonctions	8
26 - Autonomie et responsabilité	8
27 - Exigences spécifiques de l'emploi	8
28 - Evolutions dans et hors de l'emploi	9
29 - Référence à la classification des emplois non-cadres en agriculture ou/et à la classification des emplois de la convention collective	10
<b>3 – Liste des activités professionnelles</b>	11
Activités communes	11
Activités spécifiques	12
Référentiel d'activités par produit (fiches saisonniers)	13

## 1 – Le secteur de la production légumière en France

Ce chapitre reprend de larges extraits de l'étude « Caractérisation des salariés des exploitations légumières et de leurs emplois », Oriane Garde, ENESAD – FNPL, septembre 2003.

### 11 – Données sectorielles

D'après le recensement agricole, la culture des légumes avec 247 800 ha, représente 0,9% de la surface agricole utile (SAU) totale nationale. 44 400 exploitations agricoles produisent des légumes, soit 6,8% des exploitations agricoles.

On observe quatre pôles de production légumière :

- au Nord-Ouest : Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire,
- au Sud-Ouest : Aquitaine, Midi-Pyrénées,
- au Nord : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Centre,
- au Sud-Est : Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que la vallée du Rhône.

Le nombre de légumiers a reculé de 49% entre 1998 et 2000, soit plus encore que celui de l'ensemble des exploitations agricoles. Les surfaces cultivées n'ont par contre, diminué que de 3% soit 6000 ha, grâce à l'agrandissement des superficies moyennes (5,6 ha par exploitation en 2000, contre 3 ha en 1998).

### 12 – Les différents types d'exploitations

Parmi les 44 400 exploitations légumières, 36 000 sont des exploitations non spécialisées. Il s'agit essentiellement de cultures légumières de plein champ (60% des surfaces), très mécanisées.

Les producteurs spécialisés dans les légumes (8400 exploitations) ont des exploitations plus petites que les non spécialisés. Ils produisent des légumes pour le marché de frais, rarement pour la transformation. Ils cultivent l'essentiel des cultures sous abris haut (90% des surfaces). On distingue trois catégories d'exploitations spécialisées :

- ◆ celles qui produisent *essentiellement des légumes de plein champ* (environ 4300) : Nord Pas de Calais, Picardie, Ile de France, Basse Normandie.

Ce type d'exploitation contient une sous-catégorie, *les producteurs d'endives* qui sont au nombre de 1000, dont 900 dans la région Nord. La production des racines, très mécanisée, se fait en plein champ. Le forçage a lieu en salle de culture, c'est un travail d'exécutant. Les exploitations sont équipées de lignes de conditionnement.

- ◆ celles qui produisent *essentiellement sous serre* (environ 2500) : Bretagne (avec beaucoup de hors sol), Aquitaine, PACA
- ◆ les *exploitations spécialisées mixtes* avec une répartition assez équitable entre cultures de plein champ et cultures sous abris (environ 1600) : Pays de la Loire, Rhône Alpes. Parmi ces exploitations se trouve une part importante des exploitations de ceinture verte, spécialisées dans les légumes et caractérisées par un circuit de commercialisation court.

### **13 – L’emploi dans le secteur de la production légumière**

D’après le recensement agricole 2000, le secteur légumier emploie 12% des actifs agricoles. En moyenne, une exploitation légumière emploie 2,6 UTA (répartis en 1,5 UTA familiaux, 0,5 salariés permanents et 0,6 salariés saisonniers), contre une moyenne de 1,4 pour l’ensemble des exploitations agricoles.

C’est un secteur très demandeur de main d’œuvre salariée et en particulier de main d’œuvre saisonnière, employée en général pour des durées comprises entre 3 et 8 mois<sup>1</sup>. La proportion de saisonniers est deux fois plus importante dans les exploitations légumières que dans le secteur agricole en général.

Les légumiers utilisent plus de main d’œuvre en 2000 qu’en 1998 (2,6 UTA par exploitation en 2000, contre 2,2 en 1998). Mais les besoins de main d’œuvre sont différents selon le type d’exploitation.

### **14 – Les besoins de main d’œuvre selon le type d’exploitation**

Les besoins en main d’œuvre salariée d’une exploitation spécialisée sont 6 fois plus importants que ceux d’une exploitation non spécialisée (respectivement 1.74 UTA par exploitation contre 0.30)<sup>2</sup>.

93% de la main d’œuvre salariée des spécialistes se consacre à la culture des légumes, contre seulement 46% pour la main d’œuvre salariée des non spécialistes. Une exploitation spécialisée emploie en moyenne 11.5 fois plus de salariés pour la culture des légumes qu’une exploitation non spécialisée (respectivement 1.61 UTA par exploitation contre 0.14).

Bien que 5 fois moins nombreuses, les exploitations spécialisées emploient au final deux fois plus de salariés pour la culture des légumes que les non spécialisées.

Par ailleurs, Les exploitations serristes emploient 4 fois plus de main d’œuvre salariée par exploitation que les exploitations de plein champ.

Dans les exploitations serristes, la main d’œuvre se répartit équitablement entre actifs familiaux, salariés permanents et salariés saisonniers. Dans les exploitations de plein champ, la main d’œuvre est essentiellement familiale. Parmi celles-ci, les exploitations productrices d’endives se caractérisent par un emploi très important de salariés saisonniers. Enfin dans les exploitations mixtes, la main d’œuvre est familiale et salariée permanente.

### **15 - Le contenu des emplois et les besoins en compétences selon la production**

Du fait de la variété des organisations de travail, il est difficile de caractériser les emplois dans les exploitations légumières. La complexité est d’autant plus forte que le type de production renvoie à des contenus de travail différents. Les producteurs eux-mêmes parlent d’une multitude de métiers selon que l’on se trouve dans le « plein champ », les serres ou dans la production d’endives. Ils y ajoutent par ailleurs, les métiers du conditionnement qui pour eux, constituent une classe à part.

<sup>1</sup> Les travaux saisonniers dans la filière légumes sont relativement longs : 6 mois et plus en serre, 1 à 5 mois en plein champ, 8 mois en production d’endives.

<sup>2</sup> Voir les tableaux en annexe 1.

### ➤ **Production de plein champ**

Outre les connaissances de base sur la plante, le processus cultural, l'irrigation, la fertilisation et le suivi phytosanitaire (qui peut être parfois en lutte raisonnée), des compétences en matière de gestion des travaux mécanisés sont essentielles sur ce type d'exploitation : conduite d'engins, entretien, réglage du matériel. La gestion du personnel est une activité primordiale pour l'exploitant et surtout l'organisation quotidienne du travail en raison de la multiplicité des activités.

Lorsqu'elles emploient des chauffeurs de tracteur, la qualification de ces salariés est semble-t-il, reconnue. Ils peuvent être spécialisés : récolteuse, planteuse d'arceaux, mise en place de semis, par exemple, ou polyvalents. Certains peuvent avoir la responsabilité de l'application des traitements phytosanitaires et assurent l'entretien courant et le réglage du matériel.

Comme précédemment, pour les exécutants, la mécanisation change peu le travail de base. Certains mettent toutefois l'accent sur la rapidité du geste, la réactivité, « avoir l'œil ». Pour les conducteurs de tracteurs, il se peut que l'on aille vers des compétences de plus en plus pointues en matière de conduite d'engin : habileté de conduite, anticipation des incidents pour éviter la détérioration d'un matériel coûteux.

### ➤ **Production d'endives**

La production des racines est très mécanisée. Le forçage est un travail d'exécutant. Le conditionnement est fait par la main d'œuvre saisonnière essentiellement. Mais sur une ligne de conditionnement il y a toujours une (ou plusieurs) personne(s) qualifiée(s)

### ➤ **Production sous serres**

En termes de compétences générales sur l'exploitation, ce type de production requiert : des connaissances sur la plante, sur la gestion du climat et la parasitologie. La maîtrise du système d'irrigation et de fertilisation par l'intermédiaire de systèmes informatiques est essentielle ainsi que la maîtrise des coûts énergétiques, très lourds dans ce système de production. Elles sont de la responsabilité de l'exploitant ou de son encadrement (chef de culture).

La récolte, très peu mécanisée emploie des personnels d'exécution (souvent temporaire) qui doivent faire preuve de dextérité, précision, rapidité, constance. L'encadrement de ces personnels nécessite des compétences en matière d'organisation du travail et de management du personnel. Dans une organisation managériale, elles sont partagées entre le chef de culture, le chef d'équipe ou encore le responsable de serres.

Les systèmes informatiques d'enregistrement des travaux font leur entrée dans les serres<sup>3</sup>.

On observe dans les exploitations serristes, une tendance à la mécanisation qui vise à diminuer la pénibilité du travail et qui d'après les responsables, n'a pas de conséquences sur l'évolution technique des tâches de base. Pourtant, certains d'entre eux insistent sur l'évolution des techniques de production qui nécessitent de la part du personnel d'exécution, de nouvelles compétences : compréhension des nouvelles techniques, notions sur la physiologie de la plante, capacités de détection d'anomalies sur le végétal, notions sur la filière. La pérennisation des emplois d'exécutants (passage de CDD en CDI) renforcerait ce phénomène.

### ➤ **Le conditionnement**

Le plus souvent, les producteurs conditionnent eux-mêmes leurs produits et disposent pour cela de chaînes de conditionnement. Ce sont souvent des personnels saisonniers qui assurent le conditionnement. Parfois un permanent en est responsable (responsable de station). Les

---

<sup>3</sup> Cette partie sur les compétences s'inspire de l'étude sur le maraîchage en Pays de la Loire précédemment citée.

entreprises ont parfois des difficultés à trouver ce genre de profil. Les compétences attendues,, sur les lignes, de la part des opérateurs sont : la rapidité, l'anticipation et, lorsque l'entreprise est en démarche qualité, la sécurité dans le repérage des produits non conformes.

## **2 – Les emplois visés et leur contexte d'exercice**

### **21 - Dénomination et définition de l'emploi**

Ouvrier spécialisé en production légumière sous abris, de plein champ ou en production d'endives.

L'ouvrier spécialisé en production légumière sous abris, de plein champ ou en production d'endives, est chargé d'une ou de plusieurs des opérations suivantes : mise en place et entretien de la culture, suivi des plantes, récolte, conditionnement, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

L'ouvrier spécialisé maîtrise les gestes relatifs aux différentes interventions sur les plantes et signale les anomalies qu'il constate. Il peut conduire les tracteurs et matériels simples sans réglage fin des outils. Il en contrôle l'état de fonctionnement mais n'en fait pas la maintenance. Il peut appliquer les traitements phytosanitaires et la fertilisation sans responsabilité dans la préparation des solutions. Il peut être occasionnellement employé comme chauffeur livreur avec véhicule léger. Il peut être amené à accompagner techniquement le travail des salariés exécutants, sous la responsabilité de son supérieur.

### **22- Entreprises et flux d'emplois**

Le salarié travaille de manière permanente, dans divers types d'exploitations : des exploitations à dominante « plein champ », des exploitations à dominante « serre » (hors sol ou classique), des exploitations mixtes, des exploitations de forçage d'endives.

Ces exploitations peuvent être spécialisées ou non spécialisées dans les légumes.

L'objectif du CQP est de qualifier certains ouvriers permanents afin de valoriser leurs compétences et de les maintenir dans l'emploi.

D'après le recensement agricole 2000, les ouvriers exécutants représentent 92% de la main d'œuvre salariée des exploitations légumières. Sachant que, parmi ceux-ci, on trouve une forte proportion de saisonniers<sup>4</sup>, on peut estimer le nombre d'ouvriers exécutants permanents à environ 20 000 personnes sans compter la main d'œuvre familiale, tous types d'exploitation légumières confondus. (d'après l'étude de la FNPL – O. Garde, sept 2003).

Mais on sait, d'autre part que ce sont les exploitations spécialisées qui emploient le plus de main d'œuvre, en moyenne 1,8 fois plus de salariés qu'une exploitation non spécialisée. Parmi les exploitations spécialisées, une exploitation à dominante serre emploie 4 fois plus de salariés qu'une exploitation à dominante plein champ et 2,4 fois plus qu'une exploitation mixte.

Donc, la proportion de salariés la plus importante à qualifier pourrait se trouver dans les exploitations à dominante serre.

---

<sup>4</sup> 22% des UTA sont des saisonniers, alors que le pourcentage des UTA permanentes est de 19%.

## 23 - Spécification du contexte : données régionales ou relatives au bassin de production

*Préciser en quelques lignes les données sectorielles régionales les plus importantes (SAU, nombre d'exploitations, etc.)*

*Caractériser et quantifier les entreprises de la région ou du bassin de production dans lesquelles on trouve l'emploi d'ouvrier spécialisé en productions légumières (activités, produits, marchés, système de production, évolutions, logiques d'entreprises, etc.)*

*Donner quelques chiffres sur l'emploi dans ces entreprises (UTA, nombre de permanents, nombre de saisonniers, etc.).*

*Quantifier le nombre d'emplois d'ouvriers spécialisés (permanents, saisonniers) dans les entreprises.*

*Indiquer si nécessaire, les besoins spécifiques en compétences pour ces emplois.*

## 24 – Situation fonctionnelle de l'emploi

L'ouvrier spécialisé en productions légumières exécute les tâches qui lui sont confiées sous la responsabilité de l'employeur et/ou d'un chef de culture et/ou d'un chef d'équipe, selon la taille de l'exploitation.

Selon la taille de l'entreprise et la saison, son activité évolue en fonction de la charge de travail. Il peut être amené à guider une équipe pendant un certain temps ou à travailler seul dans un relatif isolement, voire à s'intégrer dans une équipe.

Son activité est liée à la croissance des plantes et aux conditions climatiques.

<b>Plein champ</b>	<b>Sous abri et en endiverie</b>
Le salarié est amené à : <ul style="list-style-type: none"><li>- se déplacer sur l'exploitation pour aller d'une parcelle à l'autre.</li><li>- travailler fréquemment seul, voire avec le chef d'entreprise,</li><li>- utiliser des engins mécanisés,</li></ul>	Le salarié travaille régulièrement : <ul style="list-style-type: none"><li>- sur le même site de production,</li><li>- en équipe,</li><li>- sous les ordres d'un chef de culture,</li><li>- à effectuer des tâches plus ou moins répétitives lors d'activités à forte</li></ul>

- s'adapter aux situations climatiques.	saisonnalité.
---	---------------

Le salarié s'adapte aux exigences du métier (qualité du travail et du produit, respect de l'environnement et des normes de sécurité, aspects sanitaires, adaptabilité aux situations de travail), et veille à maintenir un bon niveau de concentration malgré la répétition des tâches et la diversité du travail.

### **Particularités régionales**

*Indiquer ici les particularités régionales, si nécessaire.*

## 25 – Délimitation des fonctions

L'ouvrier spécialisé en productions légumières assure essentiellement une fonction technique centrée sur la production qui comporte les opérations liées à la mise en place, l'entretien et au suivi des cultures. Dans certains cas, il peut être concerné par la conduite et l'utilisation du matériel, la récolte, le conditionnement et la livraison.

Par le fait qu'il travaille en équipe et qu'il peut être ponctuellement amené à accompagner techniquement un ou plusieurs salariés, il a aussi une fonction de communication (relais).

### Particularités régionales

*Indiquer ici les particularités régionales, si nécessaire.*

## 26 – Autonomie et responsabilité

Bien que réalisant un travail d'exécution sous les ordres d'un supérieur hiérarchique, le salarié a une forte responsabilité sur la qualité du produit dans l'exécution des tâches.

Selon les entreprises, le salarié peut avoir la responsabilité d'une ou de plusieurs tâches culturales ou de conditionnement.

En culture de plein champ, des tâches mécanisées peuvent lui être confiées entièrement. Ceci implique généralement que le salarié assure le contrôle de base du matériel utilisé.

Il peut être amené à réaliser des traitements, des irrigations et des fertilisations sans avoir la responsabilité de la préparation des solutions.

### Particularités régionales

*Indiquer ici les particularités régionales, si nécessaire.*

## 27 - Exigences spécifiques de l'emploi

Le salarié fait preuve de capacités d'observation, d'habileté manuelle, de précision gestuelle et de rapidité dans l'exécution des tâches.

Sur un tout autre registre, il développe des capacités de communication au sein d'une équipe, et des capacités relationnelles accrues s'il est amené à accompagner ou à guider du personnel.

Par ailleurs, il connaît les grands principes concernant l'organisation du travail (horaires, lieux de travail, sécurité,...). Il a des notions sur l'implantation de l'entreprise dans son environnement économique : qualité, traçabilité, systèmes de distribution,...

### Particularités régionales

*Indiquer ici les particularités régionales, si nécessaire.*

## 28 – Evolutions dans et hors de l’emploi

L’ouvrier spécialisé en productions légumières peut progressivement accéder aux niveaux de responsabilité supérieurs, selon l’organisation et les besoins de l’entreprise.

Au sein même de l’emploi, les évolutions techniques et variétales sont permanentes dans le secteur. Elles induisent :

- une nécessaire adaptation des pratiques ergonomiques (postures) en lien avec l’évolution des supports de culture,
- l’application de nouvelles techniques,
- des capacités de détection d’anomalies sur le végétal.

Le travail du salarié doit évoluer pour s’adapter aux exigences qualitatives croissantes des clients et des consommateurs (cahier des charges, certification produits, ...), par exemple :

- plus de rigueur dans l’entretien de la culture,
- plus de soin dans le conditionnement,
- respect de nouvelles normes d’hygiène,
- respect de la chaîne du froid,
- traçabilité,
- ...

### Particularités régionales

*Indiquer ici les particularités régionales, si nécessaire.*

## 29 – Référence à la classification des emplois non-cadres en agriculture ou/et à la classification des emplois de la convention collective

Le CQP « ouvrier spécialisé en productions légumières » est positionné au niveau 2 échelon 2 (emploi spécialisé) de l’accord de méthode de la classification des emplois non-cadres en agriculture.

### Référence au niveau d’emploi dans la (ou les) convention(s) collective(s) en vigueur.

*Ce positionnement est à faire y compris lorsque la convention collective applique l’accord de méthode.*

*Si plusieurs conventions collectives sont concernées (plusieurs départements par exemple), se référer à chacune d’entre elles.*

### 3 – Liste des activités professionnelles

Voici une liste d'activités qui concernent à la fois les cultures sous abris, les cultures de plein champ et la production d'endives. Selon la durée des cycles de production, les types d'intervention et leur fréquence diffèrent.

Par ailleurs, selon l'organisation de l'entreprise, les ouvriers sont plus ou moins spécialisés sur une ou plusieurs des activités.

Pour ces deux raisons, les opérations constitutives du cœur de métier ont été regroupées sous le terme « activités communes ». Les opérations liées à l'organisation de l'entreprise, figurent sous la rubrique « activités spécifiques ».

Cette liste est complétée par des fiches descriptives d'activités, selon l'espèce cultivée et les interventions techniques attendues. Ces fiches reprennent et précisent les rubriques ci-dessous. Elles sont téléchargeables sur le site : [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

*Les fiches descriptives d'activités ne couvrent pas toutes les productions. Lors de la mise en œuvre du CQP en formation, les fiches manquantes par rapport aux productions choisies, sont à élaborer par l'organisme de formation.*

#### ACTIVITES COMMUNES

<b>Mise en place, entretien et suivi de la culture</b>	
<b>L'ouvrier spécialisé met la culture en place, selon l'espèce cultivée et la technique requise, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité concernant la culture et les personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Il élimine l'ancienne production</li><li>Il nettoie</li><li>Il désinfecte</li><li>Il prépare les supports de culture (plastiques, rails, substrats....)</li><li>Il met en place le système d'irrigation : gouttes à gouttes, aspersion,</li><li>Il réalise la mise en place des plants ou la mise en bac (endives)</li><li>Il applique les règles de sécurité propres à l'entreprise</li><li>Il suit les rythmes de travail et les techniques préconisées</li><li>Il rend compte de son activité à son responsable</li></ul>

<p><b>Il entretient la culture selon l'espèce cultivée et la technique requise, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité concernant la culture et les personnes</b></p>	<p>Il réalise les diverses opérations culturales de la plante en conformité avec l'espèce produite et en s'adaptant aux caractéristiques de la plante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taille, palissage, effeuillage, ... (serres),</li> <li>- désherbage, ... (plein champ)</li> </ul> <p>Il surveille le système d'irrigation,</p> <p>En cas d'anomalie, il en réfère à son supérieur</p> <p>Il respecte les règles de prévention préconisées : pédiluves, désinfection des outils, utilisation des tenues de travail</p> <p>Il applique les règles de sécurité propres à l'entreprise</p> <p>Il suit les rythmes de travail et les techniques préconisées</p> <p>Il rend compte de son activité à son responsable</p>
--	---

<p><b>Il assure le suivi de la culture, selon l'espèce cultivée en respectant les règles d'hygiène et de sécurité concernant la culture et les personnes</b></p>	<p>Il observe les plantes</p> <p>Il alerte en cas d'anomalie</p> <p>Il transmet les informations recueillies au responsable sur les supports prévus (tableaux, ordinateurs, fiche de signalisation,...)</p> <p>Il peut appliquer en sécurité les produits phytosanitaires dans le strict respect des consignes, des précautions d'emploi et de protection de l'environnement</p> <p>Il suit les rythmes de travail et les techniques préconisées</p>
--	--

<h3>Travail en équipe</h3>	
<p><b>Selon l'organisation du travail, il travaille en équipe ou en relation directe avec son responsable</b></p>	<p>Il collabore avec ses collègues et son employeur</p> <p>Il peut accompagner temporairement des saisonniers dans le but de les intégrer à l'entreprise</p> <p>Dans le cadre d'un travail à plusieurs, il peut être amené à accompagner techniquement le travail des salariés exécutants, sous la responsabilité de son supérieur</p> <p>Il veille à la bonne exécution du travail dans l'organisation définie et dans les temps déterminés par le supérieur, en tenant compte des contraintes</p> <p>Il veille au respect des consignes de sécurité, gestes et postures</p> <p>Il veille à ce que les travaux soit réalisés dans le respect de l'environnement</p> <p>Il peut être amené à enregistrer les temps de travaux</p>

## ACTIVITES SPECIFIQUES

<b>Conduite et utilisation du matériel</b>	
<b>Il conduit et utilise les engins motorisés et les outils attelés en toute sécurité</b>	<p>Il utilise dans les conditions optimales les engins motorisés et les outils attelés, pour les apports d'amendements, les traitements éventuels, la plantation, la récolte</p> <p>Il utilise ces engins en sécurité</p> <p>Il assure l'entretien courant du matériel : contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant</p> <p>Il détecte les anomalies et en réfère à son responsable.</p>
<b>Récolte et conditionnement</b>	
<b>Il réalise la récolte selon les critères définis</b>	<p>Il conduit le matériel de récolte en toute sécurité</p> <p>Il applique les consignes pour réaliser une récolte répondant aux critères de qualité de l'entreprise</p> <p>Il trie les produits présentant des défauts</p> <p>Il suit les rythmes de travail et les techniques préconisées</p>
<b>Il réalise le conditionnement selon les critères définis</b>	<p>Il assure le rangement des produits dans l'emballage</p> <p>Il reconnaît les diverses catégories de produits et les trie en conséquence</p> <p>Il respecte les préconisations concernant la normalisation et les cahiers des charges de l'entreprise</p> <p>Il réalise un contrôle qualité du conditionnement (ajustement du poids, pose des étiquettes)</p> <p>Il confectionne une palette</p> <p>Il suit les rythmes de travail et les techniques préconisées</p>
<b>Livraison</b>	
<b>Il livre la production</b>	<p>Il s'assure de la stabilité du chargement</p> <p>Il récupère et vérifie l'ensemble des documents nécessaires au transport et à la livraison</p> <p>Il rapatrie les emballages vides, le cas échéant</p> <p>Il peut assister à l'agrèage ou le réaliser et en fait un compte rendu à son supérieur</p>